

Eduquer sans violence : accompagner et soutenir la parentalité

Journée latine de l'enfance et de la jeunesse – OLEJ

Joanna Bärtschi,
responsable Enfance et Jeunesse,
CDAS

&

Stéphanie Bürgi-Dollet,
responsable Programme «éducation
non violente»,
Protection de l'enfance Suisse

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera



Eduquer sans violence: accompagner et soutenir la parentalité

12 mars 2026, Journée latine de l'enfance et de la jeunesse, OLEJ

Stéphanie Bürgi-Dollet,
Responsable du Programme de prévention «Éducation non violente»

- Quelles valeurs avez-vous reçues dans votre éducation ?
- Quelles valeurs trouvez-vous particulièrement importantes de transmettre aux enfants aujourd'hui ?



La violence dans l'éducation – faits et chiffres

Près de **50%**
des enfants en Suisse
sont exposé·e·s à la
violence à la maison.

Environ un enfant sur 14
est régulièrement puni
physiquement, soit **7 %**
de tous les enfants en
Suisse.

Plus de **20%**
des parents interrogés ont
régulièrement recours à la
violence psychologique.

Modification de l'Art. 302 du Code civil suisse (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026)

1. (...)

En particulier, ils [les parents] sont tenus de l'élever **sans recourir à la violence**, notamment sans **châtiments corporels** ni autres **traitements dégradants**.

[...]

4. Les **cantons veillent** à ce que **les parents et l'enfant** puissent **s'adresser**, ensemble ou séparément, à des **offices de consultation** en cas de difficultés dans l'éducation.

Pourquoi c'est important?

- La loi envoie un signal clair – clarifie le cadre légal (principe directeur)
- Renforcement de la prévention (sensibilisation, soutien)
- Ouverture des réflexions et discussions sur les pratiques éducatives
- Moteur d'un changement culturel



La violence dans l'éducation – définition et formes

- **Méthode éducative** (recours à la violence physique et psychologique) dans le but de punir / discipliner l'enfant pour un mauvais comportement réel ou supposé.
- **Violence physique** : atteinte à l'intégrité physique telle que coups ou autres actes violents (brûler, étrangler, secouer).
- **Violence psychologique** : le fait de menacer, insulter, ridiculiser, humilier mais aussi de dévaloriser et d'ignorer.
- **Négligence** : absence ou insuffisance des soins nécessaires (alimentation, hygiène corporelle, santé), manque de surveillance (assistance, protection) ou de stimulation.

Qu'est-ce qui n'est pas de la violence dans l'éducation ?

! Toutes les interventions physiques des parents envers leurs enfants ne sont pas de la violence.



Les parents ont des responsabilités et des devoirs envers leurs enfants :
Prendre soin – Éduquer – Protéger



Violence psychologique dans l'éducation

- L'enfant est **délibérément** effrayé ou blessé, par des mots ou des actes.
- La réaction des parents est **incompréhensible** pour l'enfant.
- L'enfant perçoit la réaction parentale comme une **agression directe** à son égard.
- Être témoin de **violence domestique** constitue une violence psychologique.

Violence psychologique dans l'éducation – Fiche d'information destinée aux professionnel·le·s

L'éducation est une affaire privée, la violence éducative ne l'est pas!



La présente fiche d'information destinée aux professionnel·le·s a pour but de faciliter l'évaluation de la violence psychologique dans l'éducation. Elle fournit des informations et contribue à une compréhension uniforme de la violence psychologique et de sa délimitation. Elle offre par ailleurs une base aux professionnel·le·s souhaitant sensibiliser et soutenir les parents, mais aussi détecter de manière précoce une éventuelle mise en danger de l'enfant.

Source: <https://www.kinderschutz.ch/fr/offres/telecharger-commander/violence-psychologique>

Comprendre le contexte des parents

- Les facteurs sont **multiples** et peuvent se cumuler.
- Dans la grande majorité des cas, les parents qui ont recours à la violence dans l'éducation se trouvent dans des situations de **stress, d'épuisement** ou de **surmenage**.



Soutenir les parents – Protéger les enfants

- La violence n'est jamais un moyen éducatif approprié.
- Toute violence nuit aux enfants.
- Les difficultés parentales peuvent augmenter le risque de recours à la violence dans l'éducation.
- Les professionnel·le·s ont un rôle central à jouer.
- La collaboration entre acteurs est essentielle – notamment au sein du [Réseau éducation non violente](#).



Merci pour votre attention !

Contact

Stéphanie Bürgi-Dollet
Protection de l'enfance Suisse
Schlösslistrasse 9a
3008 Berne

Tél. 031 384 29 29

stephanie.buergi@protectionenfance.ch

www.protectionenfance.ch